



Fanny Clerc

Contact

fanny.clerc@riviereavocats.com
01.42.27.25.23

Domaines d'activité

- Droit de l'urbanisme
- Droit de l'environnement
- Droit des polices spéciales de l'immobilier
- Droit des collectivités territoriales
- Droit des finances publiques

Langues

Français
Anglais

Activités

Fanny conseille au quotidien de nombreuses collectivités territoriales et leurs établissements publics intercommunaux (communauté d'agglomération du Libournais, communauté de communes du Créonnais, commune de Libourne, commune de Coutras, commune de Tonneins, Syndicat des 4B Sud-Charentes, communauté d'agglomération du Grand Périgueux, communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, *etc.*).

Elle a ainsi acquis une expérience significative dans l'accompagnement des acteurs publics dans la pratique du droit de l'urbanisme règlementaire (PLUi, SCOT, *etc.*) et de projet puisqu'elle assiste quotidiennement les sociétés pétitionnaires dans leur demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de démolir, permis de construire, *etc.*) et dans les contentieux y afférant.

Clientèle

- Collectivités territoriales
- Promoteurs immobiliers
- Etablissements publics
- Aménageurs

Parcours et formation

Diplômée du Master II droits de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme (Université de Bordeaux), Fanny rejoint le département droit public de l'immobilier et de l'énergie en 2014.

Fanny a obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat en 2013, après avoir suivi sa formation au sein de l'École de Formation du Barreau (Paris).

Expérience

- SCP Sartorio, Lonqueu, Sagalovitsch, Avocats à la Cour
- Association départementale d'information au logement – Service juridique
- Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris
- Chargée d'enseignement – Université Paris I (2013)